

LES POSTES

RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE LA CSN—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LES ANCIENS EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Me référant à une conférence de presse donnée par le président de la CSN, dimanche dernier, à Montréal, où il annonçait l'envoi d'une lettre au très honorable premier ministre, sollicitant une entrevue dans le plus bref délai pour connaître clairement la politique du gouvernement fédéral envers la CSN, pourrais-je demander au très honorable premier ministre s'il a reçu cette lettre et s'il est disposé à recevoir le président, en vue de telles discussions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai reçu non pas une lettre, mais un télégramme à ce sujet, et j'ai effectivement répondu en indiquant au président de la CSN que je serais prêt à le recevoir. J'ai proposé la date de vendredi, mais s'il préfère me rencontrer un jour de la semaine prochaine, il me le signalera.

M. La Salle: Le fait que le premier ministre ait accepté de recevoir le président peut-il faire croire qu'il est disposé à discuter ou à négocier à nouveau l'affaire des «gars de Lapalme», étant donné les circonstances?

Le très hon. M. Trudeau: Puisque la lettre a été rendue publique, le député sait que l'argument de base du télégramme était à l'effet que le gouvernement exerçait une discrimination contre la CSN, et j'ai indiqué dans ma réponse que cette allégation était fautive relativement aux faits que j'ai cités. J'ai invité le président de la CSN à venir discuter de cette question et de toute autre, s'il le désire.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire s'il entrevoit que des propositions précises seront faites aux anciens employés de G. Lapalme Inc., afin de leur offrir un espoir de trouver du travail d'ici peu?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, lorsque nous avons fait notre deuxième série d'offres, au mois de décembre, nous avons dit qu'elles étaient finales. Depuis lors, il n'y a pas eu d'autre offre, et je ne prévois pas qu'il y en ait. Je serais très heureux, évidemment, de connaître les idées des députés de l'opposition officielle sur ce qu'on devrait faire dans l'intérêt public.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que le premier ministre—il nous a invités à faire des suggestions—pourrait demander à son collègue, le ministre du Travail, qui semble avoir des suggestions positives à faire, s'il est prêt à communiquer à la Chambre les suggestions qu'il entend faire aux anciens employés de G. Lapalme Inc.?

Le très hon. M. Trudeau: Je vois, monsieur le président, que l'honorable député n'a pas d'idées.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

A-t-il retiré l'offre qu'il avait faite aux anciens employés de G. Lapalme Inc. lors de leur dernière visite sur la colline parlementaire, où il les a rencontrés?

* * *

AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DES ABORIGÈNES ET LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le gouvernement semble estimer avantageux de faire passer le pipeline d'acheminement de pétrole du Nord au centre du continent par la vallée du Mackenzie, opinion que je partage, le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'avant toute décision on réglera les droits aborigènes de la population autochtone des territoires afin de faire droit à leurs revendications?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député a bien lu ma déclaration du mois d'août dernier à ce sujet, il se souviendra que nous avons dit aux compagnies intéressées que nous prendrions les dispositions nécessaires pour que les intérêts des habitants du Nord soient protégés lors de la construction du pipe-line, et que nous devrions accorder la priorité à ce sujet.

LES DROITS DES INDIENS OLD CROW ET LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il assurer la Chambre que le gouvernement, avant d'entreprendre la construction d'un pipe-line, reconnaîtra les droits autochtones des Indiens Old Crow, qui possèdent ce territoire depuis des siècles?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la question des droits des Indiens a été clairement établie lors de la présentation de la politique indienne, en juin 1969. En ce qui a trait aux Indiens de la tribu Old Crow et aux problèmes relatifs à leurs droits de pêche et de piégeage, je les ai assurés, au cours de mes deux visites à cet endroit, que nous ferions tout pour protéger leurs intérêts lors de toute négociation éventuelle.

LE LIVRE BLANC DE 1969

[Traduction]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord